puf

Comment s'est développé l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France

Author(s): Aline Magnien

Source: *La Revue administrative*, MAI JUIN 1998, 51e Année, No. 303 (MAI JUIN 1998), pp. 426-434

Published by: Presses Universitaires de France

Stable URL: https://www.jstor.org/stable/40774481

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at https://about.jstor.org/terms

Presses Universitaires de France is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *La Revue administrative*

JSTOR

This content downloaded from 94.228.187.34 on Mon, 30 Sep 2024 13:47:20 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

fait que la durée moyenne de collaboration soit assez longue pour un noyau dur de quelques fidèles doit pouvoir être comparé au fait d'être entouré d'un grand nombre de collaborateurs avec qui on travaille depuis quelques années seulement. On a donc constitué un « indice de fidélité » mesuré par le temps moyen de collaboration rapporté au pourcentage réel de collaborateurs dans l'entourage.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'entourage le plus personnalisé n'est pas celui de François Mitterrand lors de son accession au pouvoir en 1981. Il se situe assez loin derrière celui de Jacques Chirac en 1995 : l'indice de fidélité est de 11,5 pour le second contre 7,16 pour le premier. On observe ainsi que l'entourage de Jacques Chirac est composé à plus de 77 % de fidèles dont la durée moyenne de collaboration est de 15 ans alors que celui de François Mitterrand entre 1981 et 1988 n'est composé de fidèles qu'à hauteur de 62 % pour une durée moyenne de collaboration de 11 ans et demi environ. Le second septennat de François Mitterrand est lui-même assez en retrait par rapport au premier (4,78). Le taux le plus bas de fidélisation est celui atteint durant le septennat de Valéry Giscard d'Estaing (2,73).

A Matignon, on peut remarquer une hausse assez régulière du taux de fidélisation des entourages commençant à 1,37 durant le cabinet de Jacques Chirac en 1974, se maintenant à 0,48 durant le premier cabinet Barre pour dépasser les 2,7 durant le premier cabinet Mauroy en 1981. A partir de 1981, et cela quelle que soit la couleur politique des Premiers ministres, le taux de fidélité ne tombera plus jamais en-dessous de 2 : 3,44 pour le cabinet Fabius, 4,38 pour le cabinet de Jacques Chirac en 1986, 4,59 pour celui de Michel Rocard, une chute avec l'arrivée à Matignon d'Edith Cresson à 2,1, puis à nouveau 3,84 avec Pierre Bérégovoy, 3,11 avec Edouard Balladur et 4,29 avec Alain Juppé. On peut remarquer que ce n'est pas l'alternance politique qui augmente l'indice de fidélité des entourages. Le changement apporté par l'alternance de 1981 s'explique sur le long terme mais on voit que l'indice de fidélité du cabinet Mauroy arrive en septième position. Les Premiers ministres de gauche comme ceux de droite font un égal recours à des collaborateurs de longue date. Cette croissance progressive de la proportion de fidèles indique une transformation de l'institution des cabinets, qui se personnalisent de plus en plus. La personnalisation des réseaux de pouvoir est peut-être la transformation la plus importante sur le long terme, annoncée et amorcée par l'ouverture des cabinets ministériels et présidentiels à la société civile. On sort donc clairement ici de l'opposition entre administration et politique ou entre « technocrates » et « militants » pour entrer dans une logique de réseaux reposant davantage sur une connaissance interindividuelle que sur un mécanisme corporatif ou élitaire qui viendrait réguler mécaniquement le flux des arrivées à l'Élysée ou à Matignon. (A suivre)

Comment s'est développé l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France[1]

par Aline Magnien

On peut presque affirmer que l'idée d'un inventaire naît à la fin du XVII[e] siècle avec Félicien et ses *Mémoires pour servir à l'histoire des Maisons royales* (1681) et Roger de Gaignières qui entreprend, entre 1689 et 1711, de faire dessiner les « monuments » au sens propre pour en conserver le souvenir. Mais son travail resta incompris et la tentative à peine ultérieure de Bernard de Montfaucon[2] se limite aux *Monuments de la monarchie française.* Il faut donc attendre la fin du XVIII[e] siècle et

1. Jean Gabillard, « Le financement de guerres napoléoniennes et la conjoncture du Premier Empire », dans *Revue économique*, n° 4, juillet 1953, pp. 548 à 572.

2. Bertrand Gille, *La banque en France au XIX[e] siècle*, 1970.

This content downloaded from
94.228.187.34 on Mon, 30 Sep 2024 13:47:20 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

les nombreuses destructions de la Révolution pour qu'un décret de l'Assemblée nationale soit promulgué en 1790, qui chargeait les « Directoires de départements de dresser l'état des monuments, des églises et maisons devenus domaines nationaux »[3]. L'idée d'un patrimoine français appartenant à tous émergeait lentement et difficilement, patrimoine dont les générations de l'époque n'étaient que les dépositaires[4].

Bien qu'un inventaire ait été brièvement envisagé dans les années 1810, avec une circulaire d'Alexandre de Laborde, il faut attendre 1837 et le *Comité des arts et monuments* sous la présidence de Victor Cousin dont le but est déjà « de faire connaître tous les monuments d'art en France dans tous les genres : monuments religieux, militaires, civils. Il fait dessiner et graver pour les conserver à l'avenir les œuvres remarquables d'architecture, de peinture, de sculpture en pierre, en marbre, en bois »[5]. A cette date néanmoins, la symbolique du Monument historique, pour reprendre des analyses de J.-M. Leniaud, l'emporte sur la logique de recensement et c'est le service de l'Inspection des Monuments historiques qui résulte de cette tentative. On attendra donc encore une fois la fin du siècle et Philippe de Chennevières pour voir se réaliser *l'Inventaire général des Richesses d'art de la France* sous l'égide du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts qui aboutit à la publication de 21 volumes entre 1878 et 1913[6]. La perspective est toutefois bien différente et après 25 ans l'effort s'épuise, la tentative tourne court. Sans doute, ce qu'écrira André Chastel à propos des premiers inspecteurs de Monuments historiques peut-il s'appliquer peu ou prou aux efforts d'inventaire du XIX^e^ siècle : « L'historien, qui n'était pas archéologue, pouvait concevoir une magnifique opération de recensement indispensable à une saine politique de préservation ; mais il n'avait pas pris la vraie mesure du problème, il ignorait la profondeur et la complexité des situations concrètes, il n'avait pas saisi le patrimoine dans l'espace.[7] »

Un peu plus tard, tel un serpent de mer, l'idée ressurgit avec le Casier archéologique en 1944 sous la direction de René Planchenault (1897-1976). « En matière de documentation, on n'avait pas oublié les excellents résultats obtenus par René Planchenault pour l'Inventaire supplémentaire. C'est tout naturellement à lui que l'on s'adresse en 1944 pour diriger une entreprise nouvelle qui prolongeait la campagne commencée en 1923 par l'Inventaire [supplémentaire] : il s'agissait d'un recensement méthodique des monuments de la France susceptibles d'être classés ou inscrits à l'Inventaire supplémentaire. Chaque proposition faisait l'objet d'une notice descriptive, dont le modèle avait été établi par René Planchenault ; en outre, une notice analogue devait être rédigée pour chaque monument déjà classé ou inscrit. Les différentes notices étaient ensuite rassemblées par départements dans un répertoire, dit archéologique. Grâce à l'impulsion donnée par notre ami, tant à Paris qu'en province, le travail fut mené à bien en peu d'années, pour plus de la moitié des départements.[8] »

Mais cette expérience ne pouvait suffire aux besoins et quelques années plus tard, A. Chastel et M. Aubert soulignaient auprès d'A. Malraux l'importance d'un véritable inventaire.

Comme l'a indiqué lui-même A. Chastel[9], à l'époque où la France a envisagé de créer son propre service d'inventaire, elle était à certains égards très en retard par rapport à bien des pays européens. Rappelons en effet que dans d'autres pays européens, (ils sont 17 en 1963), dès la fin du XIX^e^ siècle et le début du XX^e^ siècle, sous la pression d'idées semblables et de nécessités

3. V. E. Pommier, *L'art de la liberté. Doctrines et débats de la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1991, et A. Chastel et L. Grodecki, « L'inventaire monumental de la France », in *L'Information d'Histoire de l'Art*, mars-avril 1963, p. 51-60, A. Chastel « Le problème de l'inventaire général », in *Bulletin de la Société d'Histoire de l'Art français*, 1964, pp. 137-145, et du même : « L'invention de l'Inventaire », in *Revue de l'art*, n° 87, 1990, p. 5 à 11.

4. « Vous n'êtes que les dépositaires d'un bien dont la grande famille a le droit de vous demander compte » Instruction de l'an II citée par A. Chastel, « La notion de patrimoine », *op. cit.*, p. 410. Sur le « vandalisme » dans l'histoire de France, v. L. Réau, *Histoire du vandalisme. Les Monuments détruits de l'art français*, éd. augmentée par M. Fleury et G.-M. Leproux, Paris, R. Laffont, 1994.

5. *L'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France*, Paris, Imprimerie nationale, s.d. (1964), p. 1, et dans l'éd. augmentée de 1978, p. 1 également.

6. A Paris, chez E. Plon, Nourrit et Cie, Imprimeurs-Éditeurs.

7. André Chastel, « La notion de patrimoine », *op. cit.*, p. 425.

8. J.-M. Leniaud, « Typologie de l'Inventaire et du classement », *Entretiens du patrimoine. Science et Conscience du Patrimoine*, sous la Direction de Pierre Nora, 28,29, et 30 novembre 1994, Paris, Fayard-Éditions du Patrimoine, 1996, p. 321, n. 1.

9. A. Chastel, *art. cit.* 1990, p.7.

This content downloaded from
94.228.187.34 on Mon, 30 Sep 2024 13:47:20 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

identiques, des services très proches avaient été mis en place [10].

Royal Commissions on Monuments, Survey of London en Angleterre, *Kunstdenkmäler der Schweiz* en Suisse, *Forshungsinstitut des Denkmalamtes* en Autriche, services des *Länder* allemands à partir des années 1860-1890 [11], et on pourrait en citer bien d'autres, ont fait le choix d'un fichier systématique et d'une ou deux collections pour des publications suivies. La France reprendra ce modèle mais, en revanche, après une longue période inspirée par ces collections étrangères, fera le choix de la diversité des collections [12].

La naissance de L'Inventaire général des Monuments et Richesses artistiques en France.

Ce sont donc les années 1960 qui voient la naissance de l'Inventaire général des Monuments et Richesses artistiques de la France, pour en reprendre le titre officiel, avec les actions conjuguées d'André Chastel et d'André Malraux même si plusieurs tentatives l'avaient annoncée.

« C'est au cours des réunions de la section des Monuments historiques dans le cadre du IVe Plan que fut évoquée pour la première fois en 1960 la nécessité de reprendre le projet tant de fois avorté d'une enquête fondamentale, en la dotant de moyens modernes. Cette proposition prit place dans la loi n° 62-900 du 4 août 1962 portant approbation du IVe Plan ; le décret instituant l'Inventaire général, ou plus exactement la « Commission nationale chargée de l'Inventaire général des monuments et œuvres d'art de la France » étant publié le 4 mars 1964. [13] » La Commission de l'équipement culturel et du patrimoine artistique qui réfléchissait, au sein du IVe Plan de développement économique et social, entre autres choses à l'établissement d'un inventaire général, était présidée par Marcel Aubert et c'est dans un alinéa de son rapport général que se trouvent jetées les grandes lignes du service : « L'établissement d'un inventaire monumental tendra à la même politique d'intégration de ce Patrimoine dans la vie nationale. L'inventaire portera sur les immeubles et objets mobiliers. Il aura, bien entendu, pour but fondamental d'établir le dossier scientifique de chaque monument classé ou figurant à l'Inventaire administratif afin d'en préciser la valeur artistique, historique et archéologique ; il éclairera les décisions en ce qui concerne les travaux de conservation. Il sera accessible aux enseignants ainsi qu'aux organisations et aux publications culturelles. Des commissions régionales et une commission nationale devront en préparer l'établissement. Pour son local, son camion photographique et son matériel de classement, un crédit de 600 000 francs est inscrit au IVe plan, qui suppose, bien entendu, le développement des crédits d'entretien correspondants. [14] »

Comme l'a souligné I. Balsamo, il existe en effet un lien très fort entre la naissance de l'Inventaire et l'intérêt pour la planification qui se développe dans ces mêmes années : « Il y eut en quelque sorte une conjonction historique d'intérêts entre le projet savant de dimension nationale de l'Inventaire et l'effort de modernisation économique et sociale du Plan. [15] » Les liens qui se nouent sont étroits et, pour preuve, en 1970, lors de la préparation du VIe Plan,

10. Sur ce sujet et pour de plus amples développements, voir les *Actes du colloque sur les Inventaires des Biens culturels en Europe*, 27-30 octobre 1980, Paris, Nouvelles éditions latines, 1984, ainsi que le tour d'horizon rapide effectué dans *L'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France*, Paris, Imprimerie nationale, s.d. (1964), III, p. 15, ou A. Chastel et L. Grodecki, art. cit., p. 57-58.

11. *L'inventaire général...*, Paris, 1978, p. 20 et sq.

12. La grande collection des *Inventaires topographiques*, (17 titres en 1989) a été abandonnée dans les années 1980. Plusieurs types de publications permettent dès lors de restituer au public le travail réalisé. Les destinataires en sont différents : souvent réalisés en co-édition avec les partenaires locaux, conseils généraux, conseils municipaux, etc., les *Itinéraires du Patrimoine* et les *Images du Patrimoine* s'adressent à un public large, et si leur contenu rend compte de l'étude menée sur le patrimoine local, il le fait sous une forme agréable et accessible à tous. Les *Cahiers du Patrimoine*, anciennement *Cahiers de l'Inventaire*, s'efforcent de toucher le public érudit en présentant la facette la plus savante du travail de l'Inventaire. Outre les catalogues des Éditions du Patrimoine, on se reportera au bilan bref, mais représentatif, d'A. Chastel, *art. cit.*, 1990, p. 11.

13. André Chastel, *art. cit.* ; 1990, p. 5-11. Voir également sur cette naissance, J.-C. Lasserre « Les campagnes de l'Inventaire » dans *Le Festin*, n°10, sd. [1991], p. 21 et sq. ; G. Ermisse, « L'inventaire aujourd'hui et demain » in *Les Entretiens du Patrimoine, Science et conscience du patrimoine*, 28, 29 et 30 novembre 1994, Paris, Fayard-Éditions du patrimoine, 1996, p. 268-288 et surtout Isabelle Balsamo, « André Chastel et l'« aventure » de l'Inventaire », *ibidem*, p. 257-267.

14. *L'inventaire général...*, Paris, Imprimerie nationale, 1964, p. 16.

15. I. Balsamo, *art. cit.* p. 264

This content downloaded from 94.228.187.34 on Mon, 30 Sep 2024 13:47:20 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

un groupe de travail Inventaire général est créé au sein de la Commission des Affaires culturelles [16].

Entre 1962 et 1964, le terme d'*Inventaire général* avait été choisi et apparaissait pour la première fois dans l'arrêté ministériel du 24 janvier 1963 qui crée « un comité consultatif provisoire chargé de l'étude des problèmes administratifs et des richesses artistiques de la France » [17].

La commission nationale n'est inaugurée que le 14 avril 1964 [18] et cette installation par étape est liée à la volonté d'élaborer d'emblée un corps de doctrine et de mettre en place un service au plus vite opérationnel. A. Malraux avait en effet bien perçu les risques de perte de temps liés aux tâtonnements du début.

La première mise en forme administrative du projet revint à Jean Autin et à son collaborateur R. Delarozière, ancien administrateur de la France d'Outre-Mer, qui, nommé par A. Malraux, devint le premier secrétaire général de l'Inventaire et ne le quitta qu'en 1972 [19]. Il n'avait pas été créé à cette occasion un véritable service administratif ; la mission avant tout intellectuelle qui était celle de l'Inventaire, l'idée un peu naïve que cela serait vite terminé — la loi du 4 août 1962 parle d'« opérations très modestes mais de portée novatrice » [20] — avaient fait envisager les choses de façon souple et informelle. Par ailleurs, André Malraux qui avait une vision assez romanesque de la chose (il n'était pas pour rien un homme des années 1930, héritier des grands courants unanimistes à la Romain Rolland !) concevait également l'Inventaire comme un outil de « transversalité » avant la lettre dans un ministère qui était, selon certains, un véritable « manteau d'Arlequin ». Il le considérait en quelque sorte comme une réplique de la Direction des affaires générales, laquelle venait tout juste d'être créée, chargée de faire travailler ensemble différentes directions autour d'un grand thème national aux résonances gaulliennes [21]. Certaines analyses de J.-P. Rioux, développées lors des Entretiens du patrimoine de 1994 semblent confirmer cette dimension du projet, comme repli et réappropriation du territoire français dans une perspective post-coloniale [22].

Une Commission fut donc instituée qui comportait outre les onze membres de droit, vingt personnalités, nommées à titre individuel [23] ; on peut souligner l'importance de la partie administrative, 15 membres environ, dans cette commission chargée de définir « un programme d'activité qui est soumis à l'approbation du ministre des Affaires culturelles. Elle peut, notamment, proposer la création de commissions locales » (article 8). A côté de cet organe « législatif », le décret instituait également un « exécutif », sous la forme d'« un secrétariat de la Commission nationale », chargé « de la préparation des travaux de la Commission nationale et de l'exécution des décisions prises », ainsi que de « la gestion des crédits affectés à la réalisation de l'Inventaire général » (article 9).

L'Inventaire, grâce aux commissions régionales [24] est d'emblée un service à la fois très hiérarchisé et décentralisé. Le choix de l'échelon régional, essentiel désormais pour la culture, est à relier aux comités régionaux d'action culturelle mis en place en 1963. Néanmoins des voix s'élèvent assez vite pour souligner l'intérêt de l'échelon départemental [25]. Ces Commissions sont placées sous la présidence des préfets et l'autorité scientifique d'un universitaire de renom. Les premières sont installées en Alsace avec Hans Haug puis Pierre Schmitt et en Bretagne avec André Mussat, où une très forte identité culturelle permettait d'espérer une sensibi-

16. *Rapport d'activité*, 1970, p. 20

17. I. Balsamo, *art. cit.*, p. 258

18. André Chastel, *art. cit.*, 1990, p.7.

19. Lui ont succédé dans cette tâche A. Chabaud, M. Bertault, J.-M. Lecat, J. Meurisse, B. Centlivre, J.-M. Vincent, G. Ermisse et M. Melot. Un bref intérim fut assuré en 1976 par J.-M. Pérouse de Montclos, directeur de recherche au C.N.R.S.

20. Voir le *J.O.* des 6 et 7 août 1962. I. Balsamo mentionne également une note de M. Delarozière de 1963 probablement, évoquant « des commissions nationale et régionales largement ouvertes », « un cadre infiniment plus large et plus souple que celui du service administratif classique » (Arch. MCF, 79477), *art. cit.*, p. 264.

21. Comme la DAG, à l'origine, l'Inventaire relevait directement du cabinet, ce qui assurait à ses responsables une certaine liberté. I. Balsamo souligne le manque de cohésion de ce jeune ministère créé en juillet 1959, *art. cit.*, p. 264. Sur la constellation de « missions » et sur les décrets contemporains de l'Inventaire qui prennent en compte la gestion des sols, voir *ibidem*, p. 266.

22. J.-P. Rioux, « Décolonisation et Patrimoine », *Entretiens du patrimoine. Science et Conscience du Patrimoine*, 1996, p. 289-296.

23. Voir la liste qu'en donne I. Balsamo, *art. cit.*, p. 260, n. 10.

24. Les premières régions, en 1964, Alsace et Bretagne, ont été choisies, semble-t-il, à cause de la présence de Sociétés savantes puissantes, et dans le cas de l'Alsace, de l'existence d'archives allemandes. La création et l'installation des services dans les 22 régions se poursuit jusqu'en 1983. Pour un tableau récapitulatif, voir G. Ermisse, *art. cit.*, p. 270, fig. 1.

25. V. à propos du département des Alpes-Maritimes, *Rapport d'activité*, 1974, région PACA, p. 2.

This content downloaded from
94.228.187.34 on Mon, 30 Sep 2024 13:47:20 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

lisation efficace[26]. Comme à l'échelon national, elles s'appuient sur un secrétaire régional qui anime une équipe sur le terrain et fait réaliser la programmation de la Commission.

Elles s'appuient par ailleurs sur les comités départementaux, « qui rassemblaient tous les concours locaux »[27]. On les appelait alors « des groupes officieux de correspondants de l'Inventaire » pour des opérations « satellites » qui étaient ainsi définies : « il s'agit d'opérations engagées sur l'initiative des groupes de correspondants, par des organismes départementaux qui fonctionnant avec des moyens financiers mis à leur disposition par les conseils généraux, se sont placés sous la tutelle de la Commission nationale.[28] » L'aide attendue devait permettre de tisser un vaste réseau d'information et de collaboration, et la réalisation de certaines enquêtes que l'on appelait alors Pré-inventaire.

L'aspect territorial de l'Inventaire est en effet essentiel ; il s'inscrit dans les grandes tentatives de couverture du territoire, cadastres, cartographie, par exemple ; son échelle le canton, le place aussi à un niveau parfois contesté du découpage géographique de la France mais en même temps très important dans un pays de tradition rurale. Il s'agissait également de mobiliser en profondeur toutes les forces vives, bénévoles, ou non, afin de procéder à un ratissage qui serait ensuite étudié de façon plus approfondie par des chercheurs confirmés. A. Chastel parlait de « trame provinciale » ; on peut songer aussi au filet de pêche que l'on jette, dont le maillage reste d'ailleurs à définir. Des précédents, provinciaux surtout, sur l'impulsion de la Société française d'archéologie, la *Statistique monumentale du Calvados*, en 5 volumes (1847-1862), ou le *Répertoire archéologique d'Anjou* en 11 volumes réalisés par les sociétés des antiquaires ou sociétés savantes locales[29], laissaient augurer une collaboration fructueuse.

Cet ancrage local correspondait d'autre part à un état de la science historique. Isabelle Balsamo[30] a fait le rapprochement avec l'étude contemporaine de P. Goubert sur *Beauvais et le Beauvaisis*[31], très marquée par l'histoire quantitative et les problématiques de l'école des Annales ; on peut, en effet, émettre l'hypothèse qu'à l'origine l'Inventaire général a été influencé par cette conception de l'histoire et par le renouvellement des études historiques qu'elle impliquait. L'utilisation de l'informatique et l'aspect mathématique qu'elle donnait aux recherches historiques ont fait penser que l'on pourrait surmonter le complexe, fréquent, des sciences humaines à l'égard des sciences dures.

Néanmoins et très rapidement, une certaine désillusion se fait jour : « Toutefois, il s'est confirmé qu'il serait, dans une large mesure, erroné d'attendre de ces groupes plus qu'un travail d'information et, le moment venu, une aide pour la mise en place des futures Commissions régionales. Le fait que les personnalités qui les composent sont, par définition, très occupées et qu'il n'est pas possible de mettre à leur disposition des moyens en personnel et en matériel ne les met pas, sauf exception, en situation d'effectuer, pour le compte de la Commission nationale, des travaux de recherche proprement dits.[32] » Malgré tout, ces groupes peuvent être très actifs, puisqu'en 1970 le rapport de la commission nationale indique que 6 régions (Auvergne, Franche-Comté, Pays de la Loire, Centre, Limousin, et Nord) sont entièrement couvertes par le pré-inventaire[33], ce qui constitue un résultat d'autant plus intéressant que les Commissions régionales n'étaient pas encore mises en place. Néanmoins comme le constate un rapport d'activité en 1972 : « Il convient de rappeler que la teneur des fiches varie suivant les personnes qui œuvrent au Pré-Inventaire : la plupart se contentent d'un simple repérage, quelques-unes complètent les fiches par des descriptions ou des références

26. V. J.-C. Lasserre, *art. cit.*, p. 22. Sur l'organisation d'une commission, v. *L'inventaire général...*, 1978, pièce jointe 4, p. 45.

27. Ces comités départementaux institués dès 1965, se mettent en place de façon progressive ; en Bretagne ils sont créés en 1969 par des arrêtés du 3 février, en Lorraine même chose (arrêté du 12 février 1969) ainsi qu'en Haute-Normandie, Bourgogne, Aquitaine, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon. Ils concernent 36 départements en 1969. V. J.-C. Lasserre, *ibidem*, p. 22.

28. *Rapport d'activité*, 1966, p. 11.

29. *L'Inventaire général...*, 1978, p. 6.

30. I. Balsamo, *art. cit.*, p. 262.

31. P. Goubert, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730, contribution à l'histoire sociale de la France du XVIe siècle*, Paris, 1960.

32. *Rapport d'activité*, 1966, p.14 et 1969, n.p. « La récente création des Comités départementaux n'a pas encore permis de trouver un rythme satisfaisant dans l'établissement du Pré-inventaire sur l'ensemble des quatre départements, à l'exception de quelques secteurs bénéficiant de la présence de personnalités particulièrement actives. » (Rapport de la région Lorraine).

33. *Rapport d'activité*, 1970, p. 17.

This content downloaded from
94.228.187.34 on Mon, 30 Sep 2024 13:47:20 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

bibliographiques, plus rarement archivistiques, et illustrent les dossiers de photographies ou de documents anciens (...). Il importe de préciser que de nombreuses fiches ne comportent pas de documentation photographique. Or, il est clair que les photographies constituent l'élément indispensable d'une documentation utile.[34] »

Très vite en effet, se fait jour le sentiment que l'Inventaire ne saurait vivre uniquement d'enthousiasme juvénile mais qu'il nécessite des moyens humains importants. Le recours et l'insistance sur le rôle des collectivités locales apparaît de plus en plus clairement. « De leur côté, il appartient aux commissions régionales de multiplier les efforts pour que les autorités locales s'intéressent à l'Inventaire général qu'elles doivent considérer non comme une affaire de l'État mais comme la part régionale et locale d'un grand ensemble national. Au demeurant, l'Inventaire général met en évidence l'intérêt des particularités locales au moment où la tendance est à l'uniformité. Ce résultat qui plaide pour la régionalisation devrait valoir à cette entreprise de nombreuses sympathies[35] »

Les présupposés intellectuels de l'entreprise.

Le texte du rapport d'André Chastel de 1964, tel qu'il est publié dans *L'Inventaire général des monuments et richesses artistiques* de la France met l'accent sur un certain nombre de points qui ont été plus ou moins perdus de vue au cours des années.

« Son but premier est d'amener à constituer des monographies convenables des édifices actuellement protégés, mais encore, et peut-être surtout, de réunir une documentation sérieuse d'édifices, qui n'ont jamais fait et ne feront jamais l'objet d'une mesure administrative, qui sont d'ailleurs plus ou moins légitimement voués à disparaître, et dont il est inadmissible qu'on ne constitue pas le dossier, quand il en est temps encore[36]. »

La mission originelle en créant ce service qui a essentiellement vocation de recherche écarte l'aspect administratif : « Tel est le double intérêt pratique de l'entreprise, *qui doit être essentiellement conçue en fonction d'exigences scientifiques.* A l'inverse des listes de classement, ou de l'inscription à l'Inventaire supplémentaire, un *inventaire scientifique* ne vise aucun objectif administratif ou fiscal[37] » ou encore « L'avenir de la protection, de la prospection archéologique, de l'intégration du savoir historique (...) recommande la création d'un organisme scientifique réunissant, classant, exploitant au bénéfice du service des Monuments historiques, de la science historique et de l'histoire de l'art, la documentation de photographies, de relevés, de pièces d'archives, qui ne cessera de se développer au cours des décennies prochaines[38] » et de la même façon dans l'exposé des motifs : « le but fondamental à atteindre est l'établissement du dossier scientifique de chaque monument ou œuvre d'art remarquable (..) afin d'en préciser la valeur artistique, historique ou archéologique[39]. »

« Le but à atteindre est la constitution des « Archives artistiques de la France, ensemble documentaire homogène, scientifiquement rigoureux, s'appliquant à l'intégralité du patrimoine artistique français... » précise quelques années plus tard une note d'information du ministère[40].

Pour les hommes comme A. Chastel, qui ont contribué à la création de ce service et peut-être aussi pour A. Malraux, il s'agit alors de réinventer l'histoire de l'art, de réveiller et dépoussiérer une discipline intellectuelle qui souffrait en France de divers maux sur lesquels il n'est pas utile de s'étendre ici, et de se réapproprier l'histoire de l'art français par un travail de prospection systématique des archives et des lieux, et par la confrontation des deux. Privilégier la notion d'« ensemble », mettre les œuvres et les objets en perspective, et les situer dans leur contexte, renouveler enfin le regard posé sur les œuvres et les rendre visibles, telle est la tâche de l'Inventaire, permettant ainsi de sortir des sentiers battus : « L'esprit d'objectivité scientifique absolue dans lequel la Commission nationale abordera ses travaux, le fait que le point de

34. *Rapport d'activité*, 1972, région Bourgogne, p. 4.

35. *Rapport d'activité*, 1974, p. 23.

36. *L'Inventaire général...*, Paris, Imprimerie nationale, 1964, II, p. 12.

37. *Ibidem.*

38. « Programme du quatrième Plan du ministère des Affaires culturelles. L'Inventaire monumental de la France. » Arch. MCF, 79477/1, in *L'Inventaire général des richesses...*, Paris, Imprimerie nationale, 1964, II, p. 14 et I. Balsamo, *art. cit.* p. 258.

39. « Exposé des motifs, institution auprès du Ministre d'État chargé des Affaires culturelles, d'une commission nationale chargée de préparer l'établissement de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. » Sans date. Arch. MCF, 79477/2, I. Balsamo, *art. cité*, p. 258.

40. *Notes d'Information*, avril 1967, p. 1.

This content downloaded from
94.228.187.34 on Mon, 30 Sep 2024 13:47:20 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

départ de ses recherches, sera — abstraction faite, dans une première étape, des postulats esthétiques, traditionnellement admis — l'établissement de données historiques rigoureuses, et qu'elle reprendra toutes les idées « consacrées sous forme de postulats, conduira sans aucun doute à une révision profonde des conceptions fondamentales sur l'évolution de l'Art en France, et à une véritable « mise en accusation » du système de valeurs jusqu'ici admis[41]. »

Or on peut s'interroger sur la possibilité d'harmoniser cela avec des préoccupations administratives, et cette difficulté est peut-être consciemment ou non à l'origine du refus de créer au début un véritable service administratif de l'Inventaire et au contraire de la volonté de le relier à des structures existantes par des liens qui s'efforçaient de préserver l'autonomie de l'entreprise.

De façon essentielle, l'activité de recherche apparaît dès le début très liée à une application sur le terrain, et en particulier au désir d'instiller « une habitude mentale nouvelle », de créer une conscience artistique locale qui soit à la fois l'arme la meilleure contre « les déprédations de tous genres »[42] et le ferment d'une nouvelle approche de l'art et du patrimoine. Propos auxquels font écho les remarques d'un Secrétaire régional quelques années plus tard : « Enfin, peut-être surtout en ces temps de vols et de déprédations, notre action d'étude scientifique sur les monuments et œuvres d'art de notre région doit entraîner à leur sujet, un meilleur souci de protection par les autorités locales et la population concernée et amener à poser un regard plus intéressé sur ce qui constitue une richesse qu'il faut, de plus en plus, considérer comme une richesse vive.[43] »

La perspective des premiers rapporteurs peut sembler assez proche de ce qui se passe dans le domaine de l'archéologie ou de ce qui se produit en Angleterre à la *Royal Commission*. On y prend clairement en compte les situations d'urgence, sans néanmoins envisager, comme cela se passe dans les services précités, un arsenal juridique contraignant. « Or, un grand nombre d'opérations effectuées à titre officiel : urbanisation, établissements industriels, ouvrages d'art, etc. entraîne chaque jour le sacrifice de vestiges qui ne seront jamais pris en considération par les commissions et pourtant méritent de laisser un souvenir. Un service de l'Inventaire — complètement distinct des bureaux de protection des monuments historiques — aurait précisément pour but d'enregistrer ces souvenirs, et d'ailleurs, dans les cas où cela s'imposerait, d'attirer l'attention sur leur valeur particulière[44]. » Les rapporteurs suggèrent donc que les services d'EDF, des Ponts-et-Chaussées tiennent les bureaux de l'Inventaire au courant de leurs programmations « afin de permettre de prendre les mesures d'enregistrement utiles ». On avait en effet le sentiment que la France des années 1960-1970 allait connaître des bouleversements profonds du sol et du sous-sol et si revenait aux archéologues l'enregistrement des données du sous-sol avant leur destruction, il fallait s'efforcer de créer un service parallèle pour le bâti.

Un autre des axes mis en valeur au début de l'Inventaire est enfin celui de la recherche archivistique en liaison avec les Archives de France afin de constituer des ensembles documentaires sur les édifices disparus, les deux derniers siècles ayant été ravageurs à cet égard. Il s'agissait d'un but scientifique avant tout mais qui mettrait en relation des services différents et parallèles dans une perspective d'unification des services du ministère. Or la Direction des archives de France avait d'emblée joué le jeu de la collaboration avec l'Inventaire en considérant ce nouveau service non comme un rival mais comme un partenaire.

La mise en place de l'Inventaire en région.

Pour des raisons financières évidentes, les équipes ne se mettent en place que très progressivement dans les 22 régions, avec des arrêts, des hésitations qui font craindre parfois pour la survie de l'entreprise. Les perspectives en 1969 paraissent assez sombres et un coup d'arrêt semble donné à l'entreprise : « Au 31 décembre 1969, étaient en place neuf Commissions régionales d'Inventaire (37 départements) et 36 opérations départementales de pré-inventaire, au total, 73 départements étaient intéressés par l'entreprise. Il convient de considérer que le plein des initiatives locales est actuellement fait (..). Les opérations qui restent à monter seront difficiles à mettre sur pied (...). Il n'a pas été possible de créer en 1969 de nouvelles Commissions régionales

41. *Ibidem*, p. 4.
42. *L'Inventaire général...*, Paris, 1964, p. 12.
43. *Rapport d'activité*, 1969, région Bretagne, p. 13.
44. *L'Inventaire général...*, Paris, 1964, p. 13.

This content downloaded from
94.228.187.34 on Mon, 30 Sep 2024 13:47:20 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

d'Inventaire, ceci en raison de la conjoncture budgétaire. Il ne sera pas davantage possible d'en créer en 1970, et pour les mêmes raisons. Il est évident dans ces conditions que se manifestera une certaine désaffection à l'égard d'une entreprise qui donne l'impression de perdre, faute de moyens, l'essentiel de son capital initial de dynamisme.[45] » Cette inquiétude de voir, sous le poids des contraintes budgétaires, l'élan retomber et l'effort se ralentir apparaît dans de nombreux comptes rendus de délibérations[46]. 1974, qui marque une évolution sur le plan méthodologique, ne voit aucune création de poste et donc de service. Les derniers, en Champagne-Ardennes et en Picardie, (des demandes pourtant en avaient été formulées dès 1966) ne sont créés respectivement qu'en 1982 et 1983. Cette mise en place n'est pas vraiment achevée puisque demeure un déséquilibre très important sur le plan numérique entre les différentes régions, les plus récentes ne disposant, en 1994, que de 4 à 6 personnes comme en Corse, en Picardie et en Champagne-Ardennes[47].

Les créations ne se font pas toujours sans protestation des régions existantes qui souhaiteraient un renforcement de leurs effectifs mais en fait l'affectation de postes à l'Inventaire ne s'effectue que dans le cadre de la création de nouvelles régions : « Au cours de ces dernières années ces créations furent exclusivement prévues pour l'installation de Commissions nouvelles, ce qui revient à dire qu'à défaut de cette extension géographique, aucune création d'emploi n'aurait été consentie pour le seul renforcement de l'effectif des Commissions existantes.[48] »

Sur le plan financier, les premières années voient de très fortes progressions budgétaires qui correspondent au recrutement, à l'installation et à l'équipement des différentes commissions régionales. On passe ainsi d'un budget de 457 562 francs en 1964 comportant fonctionnement personnel, matériel, et crédits d'équipement à un budget de 1 638 960 en 1967. A ces crédits s'ajoutent des fonds de concours provenant des collectivités locales[49]. Malgré des difficultés budgétaires, en particulier en 1969 et 1970, les crédits sont en constante augmentation, mais leur montant est à remettre en perspective. Le budget de 1970 est de 3 371 116 et dès 1968 on avait observé un doublement des crédits affectés à l'Inventaire puisque l'on passait de 1 711 340 à 3 103 275, non compris les fonds de concours alloués par les conseils généraux et le CNRS. Le budget annuel de l'Inventaire atteint un sommet en 1978 avec 12 977 000 francs. Un autre pic après des années plus maigres, sera atteint en 1993 avec 13 199 000 francs affectés par l'État à l'Inventaire[50]. Ces montants n'incluent pas les sommes versées par les collectivités locales pour la réalisation d'opérations à finalités bien définies.

Le nombre des personnels titulaires est très faible voire inexistant au début[51], il s'agit essentiellement de vacataires et de contractuels mais leur nombre important à certaines périodes de l'année permet l'avancement des travaux de prospection sur le terrain. On est frappé en effet par rapport aux effectifs actuels de voir des équipes de 75 enquêteurs saisonniers (Bretagne, 1969), ou 47 (Haute-Normandie, 1969). C'est peut-être l'archivage et la mise au propre des dossiers qui en l'absence d'un personnel permanent, pose le plus de problèmes[52]. La Commission

45. *Rapport d'activité*, 1969, p. 17.

46. *Rapport d'activité*, 1972, p. 2 : « L'attention des pouvoirs publics est attirée sur les conséquences catastrophiques de la limitation brutale des moyens en personnel et en crédits mis à la disposition de l'Inventaire général pour l'année 1973. (...) La Commission entendait appeler ainsi solennellement l'attention du ministre des Affaires culturelles sur la nécessité de consolider l'Inventaire général dont le développement se poursuit à une cadence bien inférieure aux prévisions du VI[e] Plan. Selon ces prévisions, on aurait dû créer 2 Commissions régionales en 1971, 3 en 1972, 2 en 1973. Le nombre des créations est ou sera en réalité d'une en 1971 (Auvergne) de deux en 1972 (Pays-de-la-Loire et Centre), d'une en 1973. »

47. G. Ermisse, *art. cit.*, p. 269 et p. 270, fig. 1.

48. *Rapport d'activité*, 1976, p. 20.

49. *Rapport d'activité*, 1966, p. 21 et 22.

50. Voir pour un récapitulatif, G. Ermisse, *art. cit.*, p. 270, fig. 1.

51. Ce sont essentiellement des emplois administratifs, les agents contractuels (permanents) sont au nombre de 4 en 1964, (2 en 1[re] cat., 2 en 3[e] cat.), *Notes d'information*, n°26, 4[e] trimestre 1974, annexe, p. 6.

52. *Rapport d'activité*, 1969. La campagne de Saverne (Alsace) n'est pas encore archivée à cette date. Dans le même rapport, (région Bretagne, p. 1) : « Comme les autres Commissions régionales, celle de Bretagne souhaite un ralentissement des opérations sur le terrain afin de mettre totalement en forme toute la documentation réunie au Secrétariat. Ce ralentissement coïncide aussi avec la nécessité de suivre les prescriptions techniques (en architecture, sculpture, ferronnerie, tapisserie) maintenant édictées par le secrétariat de la Commission nationale. » Même remarque sous la plume du responsable du Languedoc-Roussillon : « Compte tenu du retard pris pour la mise au net des dossiers en cours d'étude à la suite des campagnes effectuées dans le Gard (1967), la Lozère (1968) et l'Aude (1969), retard qu'il convient non seulement de ne pas aggraver, mais de rattraper dans toute la mesure du possible, il apparaît raisonnable de ne pas prévoir de campagne d'été en 1970. » (*Rapport* 1969, région Languedoc-Roussillon, p. 3) Ou encore pour la région Poitou-Charentes, en 1969, pour 2032 dossiers ouverts, seuls 121 sont bien archivés. (*Rapport d'activité*, région Poitou-Charentes 1969, p. 9).

This content downloaded from
94.228.187.34 on Mon, 30 Sep 2024 13:47:20 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

de Bretagne indique ainsi au 31 décembre 1969 avoir réalisé 2 207 dossiers d'édifices dont 1 715 restent à mettre au net. Ces difficultés d'archivage qui sont liées à l'élaboration en cours de la méthode et d'autre part au manque de stabilité des vacataires durant les premières années de l'Inventaire constitue dès 1969 un leitmotiv de toutes les Commissions régionales qui redoutent l'engorgement et sont obligées de renoncer aux activités de terrain ou de les ralentir pour ne pas perdre pied sous le poids de la documentation.

Dans les années 1973-74 et parallèlement au projet d'installation du secrétariat général à l'hôtel de Vigny (qui ne se réalisera que 10 ans plus tard), les secrétariats régionaux prennent place dans des locaux neufs et non plus précaires alors que bien souvent ils ont été installés dans des bureaux prêtés par les rectorats ou diverses institutions parallèles [53]. C'est également à cette époque, après plus de 10 ans d'existence, que la mission de recherche de l'Inventaire général est reconnue budgétairement puisque désormais une partie de sa dotation budgétaire relève de l'enveloppe privilégiée « recherche » au sein du ministère de la Culture : à compter du 1er janvier 1976, cette enveloppe englobe à titre d'exemple les crédits servant à la rémunération du personnel scientifique et une partie des crédits de matériel.

Néanmoins, la part de plus en plus grande prise sur le plan budgétaire par les collectivités locales autorise certaines inquiétudes : « L'Inventaire général doit donc rechercher dans toute la mesure du posssible une contribution accrue des collectivités locales à l'accomplissement de ses travaux au titre de l'utilité que ces travaux représentent pour les intérêts locaux. Cette sollicitation présente des dangers. Il est normal en effet que les responsables des finances locales exigent en échange de leur soutien une contrepartie bien déterminée à caractère essentiellement utilitaire. Ce sera une épreuve délicate pour les dirigeants de l'Inventaire général que de concilier ces exigences avec les impératifs d'une entreprise d'ordre général placée dans un contexte de recherche scientifique pure. [54] » En 1976, un budget de secrétariat régional est alimenté à 25 % par des fonds locaux. Cette demande nouvelle, suscitée bien souvent par le travail de l'Inventaire sur le terrain, s'inscrit également dans les transformations de l'année 1974.

« Nous avons fait en sorte de faire participer autant que possible notre service à la politique d'aménagement du territoire en fournissant pour les opérations de remembrement et de plans d'occupation des sols une information sur le patrimoine artistique tant pour en révéler la qualité aux élus locaux, aux ministères aménageurs que pour en amener le respect et la protection. [55] » (A suivre)

A.L.

53. *Rapport d'activité*, 1974, région Bourgogne, p. 6 : « Le secrétariat, installé dans les anciens locaux de la Bibliothèque universitaire de la Faculté des Lettres, 36 rue Chabot-Charny à Dijon, occupe 6 bureaux complétés par un laboratoire photographique. Le transfert des locaux du secrétariat dans les deux hôtels particuliers, achetés et restaurés par le Secrétariat d'État à la Culture, est prévu pour le début de l'année 1976. » A l'époque, travaillent en Bourgogne, 8 membres permanents ; 2 agents vacataires sont rémunérés sur des fonds de concours des conseils généraux de la Côte d'Or et de l'Yonne.

54. *Rapport d'activité*, 1975, p. 20.

55. *Rapport d'activité*, 1974, région Bretagne, p. 16. Cf. également les remarques du secrétariat de Lorraine, sur le quartier St Jacques de Lunéville (région Lorraine, p. 15). La même année, la *Note d'information* n°26, 4e trimestre 1974, p. 4, faisant part des modifications intervenues dans le travail de l'Inventaire dressait un bilan de ces nouvelles actions : « Au demeurant, l'Inventaire général a démontré son utilité au sens pratique du terme. Il s'est révélé, en Bretagne, que ses travaux apportaient au service de l'Équipement un concours précieux pour l'établissement du plan d'occupation des sols, en Lorraine, qu'ils pourraient faciliter le choix d'un tracé d'autoroute, en Provence, qu'ils aidaient les responsables de l'implantation industrielle dans la zone de Fos-sur-Mer à « limiter les dégâts » de cette implantation. »

This content downloaded from
94.228.187.34 on Mon, 30 Sep 2024 13:47:20 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms